

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE KAMOURASKA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, tenue à 20 heures à la salle municipale, le 2 juin 2025, sous la présidence du maire, monsieur Jean-François Pelletier.

Sont présents à cette séance les membres du conseil suivants :

Siège #2 - Natasha Pelletier

Siège #3 - Carole Lévesque

Siège #4 - Josée Michaud

Siège #5 - Sylvain Dorion

Siège #6 - Annie Sénéchal

Madame Isabelle Michaud, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Une réflexion est récitée par le maire et après avoir constaté qu'il y a quorum, le maire ouvre la séance.

137-06-2025

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** les membres du présent conseil adoptent le projet d'ordre du jour tel que présenté tout en maintenant le varia ouvert.

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2025**

**4 - LÉGISLATION**

**4.1 - Rapport du maire sur les faits saillants financiers suite au rapport des vérificateurs**

**5 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**5.1 - Octroi de contrat concernant l'ouverture des soumissions du 29 mai 2025 - Décohesionnement et asphaltage, 3e Rang Est sur 2.2 KM**

**5.2 - Adoption de la politique MADA**

**5.3 - Autorisation d'un chemin de détour**

**5.4 - Offre services professionnels - FQM**

**5.5 - Appel d'offres sur invitation**

**5.6 - Demande au Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière**

**5.7 - Appui financier - Fondation André-Côté**

**5.8 - L'association du Baseball mineur du Kamouraska - Demande de commandite**

**5.9 - L'Arc-en-ciel du coeur du Kamouraska - Campagne de financement 2025-2026**

**5.10 - Transport en vrac St-Denis - Décompte progressif #3**

5.11 - Adoption des comptes du mois de mai 2025

6 - CORRESPONDANCE

7 - PÉRIODE DE QUESTIONS

8 - VARIA

9 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

138-06-2025

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2025

Après lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2025, les élus confirment que ce dernier est conforme;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le procès-verbal du 5 mai 2025 soit accepté tel que rédigé.

4 - LÉGISLATION

139-06-2025

4.1 - Rapport du maire sur les faits saillants financiers suite au rapport des vérificateurs

**États financiers au 31 décembre 2024**

Extrait du rapport financier 2024	Fonctionnement	
	Budget 2024	Réel 2024
Revenus	3 375 203 \$	3 145 527 \$
Dépenses	(3 527 468) \$	(3 673 268) \$
Autres activités et réserves	152 265 \$	624 748 \$
Surplus de l'exercice	0 \$	97 007 \$

L'écart entre les revenus prévus et ceux réels sont dus en grande partie à la présentation des revenus de subventions PRIMEAU, RECIM et RIRL qui doivent pas être en revenus mais bien dans la ligne autres activités et réserves. Pour ce qui est de l'augmentation des dépenses ces les dépenses pour les investissements au parc des petits ruisseaux et à la Halte routière, mais il avait des subventions pour ces dépenses.

Extrait du rapport financier 2024	Investissement	
	Budget 2024	Réel 2024
Revenus	3 869 986 \$	926 522 \$
Dépenses	(3 984 569) \$	(1 225 200) \$
Financement et réserves	114 583 \$	29 271 \$
Excédent (déficit) d'investissement	0 \$	(269 407) \$

Les différences dans les dépenses prévues et réelles sont le fait que nous avons prévu un montant pour les égouts de la rue Gendron (projet non réalisé), un montant pour les plans de la Station (reportés en 2025) et nous avons prévu tous les travaux du Parc Bioalimentaire en 2024, mais ils seront échelonnés sur les années 2024 et 2025. Le déficit d'investissement est un montant à financer sur le règlement d'emprunt n° 398 déjà accepté, mais non déboursé au 31 décembre 2024.

5 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

140-06-2025

**5.1 - Octroi de contrat concernant l'ouverture des soumissions du 29 mai 2025 -  
Décohésionnement et asphaltage, 3e Rang Est sur 2.2 KM**

**CONSIDÉRANT** les travaux de décohésionnement et d'asphaltage à effectuer dans le 3e Rang Est sur 2.2 km;

**CONSIDÉRANT** l'ouverture des soumissions le 29 mai 2025 à 14 h 00;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu 3 soumissions;

Construction et Pavage Portneuf inc.	428 203.58 \$ avant taxes
Les Entreprises JR Morin inc	423 283.00 \$ avant taxes
Groupe Colas Québec inc.	418 648.50 \$ avant taxes

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATASHA PELLETIER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière octroie le contrat pour le décohésionnement et l'asphaltage du 3e Rang Est sur 2.2 KM à Groupe Colas Québec inc.

141-06-2025

**5.2 - Adoption de la politique MADA**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité se préoccupe des familles et des personnes âgées sur son territoire et qu'une mise à jour de sa dernière politique de la famille et des personnes âgées était à réaliser;

**CONSIDÉRANT** la convention d'aide financière signée par le Secrétariat aux aînés et la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière dans le cadre du Programme de soutien à la démarche; municipalité amie des aînés (MADA), édition 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de la séance du conseil du 3 juillet 2024, le conseil reconnaissait avoir monté un comité de la famille et des aînés (pilotage MADA) dont les responsabilités étaient essentiellement de faire un bilan des actions du plan d'action MADA qui a fait l'objet d'une mise à jour et de réaliser les étapes menant à l'adoption d'une Politique de la famille et des personnes âgées (résolution portant le numéro 47-07-2024);

**CONSIDÉRANT** le dépôt de la Politique par le comité de pilotage;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière adopte la politique de la famille et des personnes âgées 2025-2028 et son plan d'action de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière;

**QUE** le conseil réalise le lancement de cette politique de la famille et des personnes âgées 2025-2028, le 21 juin 2025 au parc du Petit Ruisseau, dans le cadre de l'inauguration des travaux réalisés dans ce parc et à la halte routière municipale.

142-06-2025

**5.3 - Autorisation d'un chemin de détour**

**CONSIDÉRANT QUE** les propriétaires des immeubles situés aux 74 A,B et C, Route 132 désirent faire l'asphaltage de leurs entrées privées ainsi que de leurs stationnements;

**CONSIDÉRANT QU'**il sera très difficile pour les locataires de circuler sécuritairement pendant ces travaux et qu'il n'y a pas d'autre stationnement possible pour la durée des travaux;

**CONSIDÉRANT QU'**il serait possible d'avoir accès par le terrain n° 5 215 529 qui se retrouve entre le numéro civique 65 rue St-Louis et le 75AB rue St-Louis ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a présentement une offre d'achat faite par la Municipalité sur le terrain n° 5 215 529 et qu'il reste que le contrat notarié à signer, ce qui devrait être réalisé dans la première semaine de juin 2025;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SYLVAIN DORION  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière demande à l'inspecteur municipal, M. Colin Bard, de communiquer avec les propriétaires du 65 rue St-Louis et du 75 AB rue St-Louis, pour leur indiquer qu'il y aura un chemin d'accès entre les deux propriétés afin d'éviter des accidents;

**QUE** le conseil autorise le chemin d'accès temporaire pour les locataires du 74 A, B et C de la Route 132 pendant la période des travaux d'asphaltage;

**QUE** suite aux travaux, la Municipalité fermera ce chemin d'accès en le laissant disponible seulement pour les camions de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles, seulement si cela est sécuritaire pour tous.

143-06-2025

#### **5.4 - Offre services professionnels - FQM**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière a prévu à son plan triennal de faire des travaux de réfection de resurfaçage du chemin des Sables Est;

**CONSIDÉRANT QUE** ces travaux sont inscrits au PIRL de la MRC de Kamouraska et sont admissibles à une demande de subvention sur le programme PAVL;

**CONSIDÉRANT QUE** pour déposer une demande de subvention celle-ci doit être complète et comprendre les plans et devis pour soumission comprenant une estimation du coût des travaux;

**CONSIDÉRANT** la proposition d'honoraires pour une offre de services professionnels dans le cadre des travaux de resurfaçage du chemin des Sables Est, incluant la réfection de quatre ponceaux (n/réf: 532140902501);

**CONSIDÉRANT QUE** selon le règlement de gestion de la municipalité ce contrat peut être donné gré à gré;

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale greffière-trésorière déclare que la municipalité possède les crédits budgétaires pour accepter cette offre;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière accepte l'offre de la FQM au montant de 51 000\$ avant taxes;

**QUE** la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à payer cette dépense au moment où celle-ci sera engagée.

**144-06-2025**

#### **5.5 - Appel d'offres sur invitation**

**CONSIDÉRANT QUE** le bâtiment de la Gare La Pocatière est maintenant propriété de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière;

**CONSIDÉRANT QUE** présentement la municipalité n'est pas en mesure d'assurer la toiture de la Gare compte tenu de son état;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit octroyer un contrat à un contracteur pour réaliser les travaux;

**CONSIDÉRANT** le règlement de gestion contractuelle n° 370, nous pouvons aller en appel d'offres sur invitation pour ce type de travaux;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le conseil mandate la directrice générale à procéder à des appels d'offres sur invitation auprès de 4 soumissionnaires pour refaire la couverture de la Gare La Pocatière en tôle.

**145-06-2025**

#### **5.6 - Demande au Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière**

**CONSIDÉRANT QUE** la réglementation de la municipalité ne permet pas d'entreposage de ferraille et/ou de cimetière d'automobile et de véhicule sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QU'**il n'est pas permis d'entreposer ou d'accumuler des carcasses de véhicule pour désincarcération;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreposage et l'accumulation de véhicules ne pouvant plus aller sur la route sont défendus;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, mandate M. Colin Bard, inspecteur municipal de communiquer avec le propriétaire du terrain pour lui indiquer que le tout n'est pas permis sur le territoire;

**QUE** le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière demande au Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière de demander à la personne qui leur offre des véhicules de trouver un autre lieu d'entreposage.

**146-06-2025**

#### **5.7 - Appui financier - Fondation André-Côté**

**CONSIDÉRANT** l'augmentation des demandes et le désir de la Fondation de poursuivre sa mission et l'offre de ses services gratuits;

**CONSIDÉRANT** la résolution 93-05-2022 "Demande d'appui financier - Fondation André-Côté" qui décrétait un montant de 800 \$ pour l'année 2022, 2023 et 2024, ce qui représente environ 0,50\$ par citoyen;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SYLVAIN DORION  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière renouvelle ce don de 800\$ pour l'année 2025.

147-06-2025

**5.8 - L'association du Baseball mineur du Kamouraska - Demande de commandite**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATASHA PELLETIER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le Conseil autorise un don de 250.00 \$ à l'association du Baseball mineur du Kamouraska pour leur saison 2025.

148-06-2025

**5.9 - L'Arc-en-ciel du coeur du Kamouraska - Campagne de financement 2025-2026**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le Conseil autorise un don de 75.00 \$ à l'Arc-en-ciel du coeur du Kamouraska.

149-06-2025

**5.10 - Transport en vrac St-Denis - Décompte progressif #3**

**CONSIDÉRANT QUE** le décompte progressif #3 pour les travaux de réfection du 2e rang Ouest comprend une directive de changement concernant l'asphaltage de la jonction de la rue de la Ferme et de la Route Ste-Anne-St-Onésime;

**CONSIDÉRANT QUE** l'épaisseur d'asphaltage en place était beaucoup plus élevé que ce qui était au plan et qu'il aurait été problématique d'y aller avec ce qui était prévu au plan;

**CONSIDÉRANT QUE** ce changement au plan apporte une augmentation des coûts de 20 245.00\$ plus taxes:

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière accepte le décompte progressif numéro 3, comprenant la directive de changement #1, au montant de 399 923.42\$ incluant les taxes en lien avec les travaux du Parc Bioalimentaire;

**QUE** la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer et à payer ce décompte.

150-06-2025

**5.11 - Adoption des comptes du mois de mai 2025**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière approuve la liste des comptes du mois de mai 2025 et que la directrice générale soit autorisée à faire le paiement des comptes.

Ci-jointe copie de la liste au montant de 845 210.27 \$.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE		
COMPTES À PAYER AU 2 JUIN 2025		
DÉPENSES INCOMPRESSIBLES		
Salaires bruts du mois	2025 - MAI	51 294.71 \$
9445-8825 Québec inc.	Ménage mai	431.16 \$
Auberge Cap Martin inc.	Déjeuner-conférence	1 105.00 \$
Desjardins	Assurances mai	3 842.52 \$
Cercle des fermières	Ménage à la gare - mai 2025	200.00 \$
Hydro-Québec	90, route Ste-Anne-St-Onésime	61.21 \$
Hydro-Québec	Gare-Station	59.85 \$
Hydro-Québec	Administration	716.10 \$
Hydro-Québec	Égout Route 230	143.94 \$
Hydro-Québec	Parc	45.60 \$
Hydro-Québec	Chambre de débitmètre (100)	59.77 \$
Hydro-Québec	Station de pompage - n 3 (89A)	359.72 \$
Hydro-Québec	Surpresseur rue Horizon (169)	183.11 \$
Hydro-Québec	Station de pompage - n 2 (81A)	179.13 \$
Hydro-Québec	Station de pompage - n 1 (53B)	137.50 \$
Bell mobilité	Voirie, urbanisme et stations de pompage	222.40 \$
Richard Pelletier	Cellulaire, lait, bottes	231.04 \$
Pierre Beaulieu	Cellulaire et bottes	121.96 \$
Martin Cayer	Cellulaire	30.00 \$
Marie-Pier Pelletier, notaire	Achat terrain Antoine Boucher	229 950.00 \$
Jean-François Pelletier	Cellulaire	45.00 \$
Citoyen	Remboursement de taxes payées en trop	352.78 \$
Ministère du Revenu Québec	Déduction à la source	15 109.55 \$
Revenu Canada	Déduction à la source	5 538.94 \$
<b>TOTAL DÉPENSES INCOMPRESSIBLES</b>		<b>310 420.99 \$</b>
BTLP AVOCATS INC.	Honoraires professionnels	1 705.25 \$
LEMIEUX & HANSON	Inspection équipements de sécurité	377.92 \$
LE PLACOTEUX	Avis public	551.83 \$
TRANSPORT PIERRE DIONNE	Déneigement hiver 2024-2025	1 939.49 \$
TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS	Réfection du 2e Rang	399 923.42 \$
CENTRE SERVICE ST-PHILIPPE	Réparation western	1 779.56 \$
JALBERTECH	Entretien du bâtiment VIA Rail	4 599.00 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	Mutations	36.00 \$
MATÉRIAUX DIRECT INC.	Coupe-froid et rouleau géotextile	806.48 \$
USD GLOBAL	Bacs 360 litres	1 147.97 \$
LABORATOIRES D'EXPERTISES DE QUÉBEC LTÉE	Contrôle qualitatif - 2e Rang	1 776.36 \$
AGRO ENVIRO LAB	Analyses d'eau	421.38 \$
AVANTIS COOPÉRATIVE	Gouttières, tuyau, isolant, vis à bois, etc.	537.52 \$
MICHEL MONTMINY INC.	Finition travaux halte et petit parc	5 743.30 \$
LOCATION J C HUDON INC	Déchiquteuse, outils, pompe, etc.	657.71 \$
ARPENTAGE CÔTE-DU-SUD	Honoraires professionnels	1 207.24 \$
LES NOTAIRES MALTAIS INC.	Servitudes	1 689.17 \$
BASE 132	Feuilles des minutes	281.69 \$

BUROPRO CITATION	Copies Lexmark et photocopieur	256.78 \$
BÉLANGER ÉLECTRIQUE	Station pompage #2 et batteries	60.72 \$
CARQUEST LA POCATIERE	Peinture western, lubrifiant, antirouille, etc.	1 207.83 \$
PUBLICITÉ P A MICHAUD	15 autocollants	344.93 \$
FERME JOPIMAX INC.	Travaux de pelle mécanique	1 293.47 \$
ATRIA	Assistance Accès Cité territoire	57.49 \$
M.R. BOUCHER	Pièces pour les réseaux d'aqueduc	2 010.11 \$
GROUPE DE GÉOMATIQUE AZIMUT INC.	Mise à jour du rôle	28.74 \$
POSTES CANADA	Communiqué mai et avis vidange de fosse	225.47 \$
RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU KAMOURASKA	Quote-part adhésion	23 533.00 \$
ÉNERGIE SONIC INC.	Essence Ford, Ram et GM	886.56 \$
MINISTRE DES FINANCES	Quote-part 50 % Sûreté du Québec 2025	74 156.00 \$
FEDERATION QUEBECOISE DES MUNICIPALITÉS	Projets 2e Rang et Arpents-Verts	5 546.89 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER		534 789.28 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER		845 210.27 \$

La greffière-trésorière confirme que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière possède les crédits budgétaires pour ces dépenses.

## 6 - CORRESPONDANCE

## 7 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.

Un citoyen demande si la MRC de Kamouraska va envoyer son avis à la Commission municipale du Québec en lien avec le regroupement?

Un citoyen indique que la rencontre par la Commission municipale du Québec est bien une séance de consultation et non une séance d'information.

Un citoyen demande c'est quoi les frais de la notaire Marie-Pier Pelletier?

Un citoyen demande des informations sur les frais à payer à la Régie?

Un citoyen demande quelle sorte de tôle la Municipalité va choisir pour le revêtement de la Gare?

Un citoyen demande combien de terrains sont possibles sur le terrain que la Municipalité vient d'acheter?

## 8 - VARIA

## 9 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE,**  
la levée de l'assemblée à 20 H 51.

151-06-2025

---

Isabelle Michaud  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

Jean-François Pelletier  
Maire

Je, Jean-François Pelletier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».